

**M. Hnatyshyn:** Monsieur l'Orateur, nous comptons bien faire en sorte que notre secteur touristique, tout comme les autres secteurs de l'économie, reste concurrentiel vis-à-vis de notre principal partenaire commercial, les États-Unis, d'où viennent la plupart des touristes qui visitent le Canada. Nous resterons concurrentiels. C'est la politique du gouvernement et nous allons continuer de l'appliquer.

\* \* \*

### LES PÊCHES

#### LES PERMIS DE CHALUTIERS CONGÉLATEURS DÉLIVRÉS SUR LA CÔTE EST

**M. Charles Haliburton (South West Nova):** Monsieur l'Orateur, je désire poser, par votre intermédiaire, une question au ministre des Pêches et des Océans. J'étais dans ma circonscription à la fin de la semaine dernière; c'est une région magnifique.

**Des voix:** Bravo!

**M. Haliburton:** Je la recommande aux députés. On m'a donné dans ma circonscription des renseignements qui indiquent l'existence, en Nouvelle-Écosse, de deux permis de chalutiers congélateurs que détiendraient des habitants de cette province.

**Une voix:** Quelle est la question?

**M. Haliburton:** Étant donné l'attitude bien connue de l'ex-ministre des Pêches...

**Des voix:** Règlement!

**M. l'Orateur:** Le député a-t-il une question à poser?

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Il est en train de la poser.

**M. Haliburton:** Je demande simplement au ministre de dire à la Chambre s'il est vrai que des permis de chalutiers congélateurs ont été délivrés sur la côte est du Canada. Dans l'affirmative, combien y en a-t-il, et quand ces permis ont-ils été délivrés?

**L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur l'Orateur, ce que dit le député est tout à fait juste. Les seuls permis de chalutiers congélateurs qui aient été délivrés l'ont été par le gouvernement précédent.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Oh!

**M. McGrath:** A l'heure actuelle, il y a quatre de ces permis dans les provinces de l'Atlantique. La politique du gouvernement relative aux chalutiers congélateurs sera annoncée en temps opportun.

### Questions orales

[Français]

#### L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA DÉSIGNATION DE ZONES SPÉCIALES—ON DEMANDE QUE CERTAINES MUNICIPALITÉS NE SOIENT PLUS DÉSIGNÉES

**M. Antonio Yanakis (Berthier-Maskinongé):** Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

Le 30 juin 1980 prendra fin le décret sur les zones spéciales, stipulé le 1<sup>er</sup> juillet 1977, pour la région de Montréal et les villes satellites. Récemment, le ministre disait à la Chambre que la nouvelle politique sur la zone spéciale de Montréal fait actuellement l'objet d'une étude approfondie au ministère et qu'un nouveau programme sera annoncé d'ici peu. Ma question est donc la suivante:

Devant le demi-échec auquel le programme de cette zone spéciale de Montréal a abouti depuis les années 1977 jusqu'à maintenant relativement à l'établissement de nouvelles industries, est-ce que l'honorable ministre envisagerait de détacher de cette zone les municipalités situées à 50 ou 100 milles, qui n'auraient jamais dû être considérées comme villes satellites de Montréal, par exemple les comtés de Berthier et Joliette, et qui voient leur économie perturbée à la suite d'une malheureuse recommandation de technocrates?

[Traduction]

**L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement dévoilera sous peu sa politique en ce qui concerne l'accord sur la zone spéciale de Montréal. Je comprends les craintes du député, mais, en me reportant à ce qu'il a dit dans sa motion aux termes de l'article 43 du Règlement, je lui rappellerai que le programme en question a été institué par le gouvernement précédent et s'est traduit par un accroissement sensible des investissements dans cette région. Il a contribué à créer un nombre important d'emplois. Nous espérons l'améliorer. A mon avis, les commentaires défavorables que le député a formulés à cet égard dans le préambule de la motion qu'il a présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement ne sont pas entièrement justifiés.

● (1450)

[Français]

ON DEMANDE QUE LE DÉCRET RELATIF AUX ZONES SPÉCIALES NE S'APPLIQUE PLUS AUX CIRCONSCRIPTIONS DE JOLIETTE ET DE BERTHIER-MASKINONGÉ

**M. Antonio Yanakis (Berthier-Maskinongé):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Approvisionnement et Services, et député de Joliette. Je remarque que le ministre, depuis qu'il remplit ses nouvelles fonctions, est devenu subitement peu loquace sur le développement économique du Québec. J'aimerais donc lui demander s'il peut assurer la Chambre et les électeurs de la région de Lanaudière qu'il interviendra directement auprès du ministre de l'Expansion économique régionale afin que le décret des zones spéciales, lequel a apporté une stagnation économique déplorable dans certaines circonscriptions du Québec, et qui doit être révisé prochainement, ne s'applique plus arbitrairement dans la région qu'il représente particulièrement au Parlement, soit les circonscriptions de Joliette et de Berthier-Maskinongé.